

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le mardi huit décembre, à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 03 décembre 2015

Présents : Mesdames NYZAM Fabienne, MARTIN Sandrine, LALANCE Ghislaine, WLOCZYSIAK Catherine, Messieurs DE GUILLEBON Olivier, FAURE Jean Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, PASQUAUD Roland.

Excusé : REID Derek.

Absent : NEANT

Monsieur AUTHIER Adrien a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il peut rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Nomination de délégués au syndicat de rivière SIAH des Bassins Tude et Dronne aval
- Heures complémentaires Madame Nelly CHATENET

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour rajouter ses deux questions à l'ordre du jour.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Vente chemins : signature le 15 décembre pour la régularisation des chemins de Butet et Taillandie ainsi que pour la vente à Puyroi d'une partie de la voie communale N° 101.

Escalier Eglise : Monsieur GEORGES, architecte, rencontre l'architecte des bâtiments de France début janvier pour proposer une structure bois.

Droit de préemption :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'une Carte Communale approuvée d'instituer un droit de préemption en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement. La délibération doit préciser pour chacun des périmètres l'équipement ou l'opération projetée. Madame THILLARD venant de décéder, ses biens sur Bonnes vont être vendus, Monsieur le Maire propose de préempter sur plusieurs de ses terrains ainsi que sur plusieurs parcelles placées devant l'école, à la salle des fêtes et en bordure de Dronne intéressants la commune pour leur emplacement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil Municipal :

DECIDE d'instituer le droit de préemption sur les secteurs suivants

	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Propriétaire	Objet
1	A 412	Le Bourg Rue de Farebersviller	4205 m2	Succession THILLARD Rolande	Parking complémentaire pour les manifestations importantes : nuits romanes, fête locale, brocante... Aire de jeux pour l'école située juste en face.
2	A 621	Le bourg	4060 m2	Succession THILLARD Rolande	Extension station d'épuration. Dépôt pour matériel de la commune et matériaux.
3	ZE 5	La Clartie	7880 m2	Succession THILLARD Rolande	Bande de terrain permettant accès à la rivière pour bouclage intermédiaire du circuit pédestre en bordure de rivière suite au droit de préemption institué par délibération du 30.11.2007
4	ZR 141	La Borderie	685 m2	DENAUD Claude Daniel	Création parking école
5	A 623	Le Bourg	91 m2	DELMOND Michel	Création aire de jeux derrière la salle des fêtes

	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Propriétaire	Objet
6	A 659 et 661	Chemin du Moulin	2043 m2	ENARD Pascal	Tir du feu d'artifice et organisation de la fête locale en bordure de rivière

Monsieur AUTHIER Adrien émet une réserve sur l'intérêt de préempter sur la parcelle N° ZE 5 dont la bande qui touche la Dronne fait déjà partie d'un droit de préemption et donne un avis contre la préemption de la totalité de la parcelle.

CdC Tude et Dronne : création d'un syndicat d'eau potable.

Lecture du projet de délibération portant création d'un syndicat eau potable à l'échelle du Sud Charente. Accord à l'unanimité du conseil pour approuver le SDCI présenté par le Préfet mais émet un avis favorable à la création d'un syndicat à l'échelle du Sud Charente.

CLECT : transferts de charges communes de Châtignac et de St Laurent des Combes :

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT en date du 26 novembre 2015 proposant de fixer de manière dérogatoire les attributions de compensation pour les communes de Châtignac et de St Laurent des Combes. Le conseil approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 26 novembre 2015.

Convention de mise à disposition des broyeurs de végétaux entre la CdC Tude et Dronne et les communes membres, collectivités ou associations, approuvée par le conseil communautaire le 24 septembre 2015. Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Aire naturelle de camping :

Deuxième réunion avec l'architecte, Monsieur GEORGES Xavier, lundi 30 novembre, pour finaliser le projet.

Pendant la même réunion ouverture des plis concernant le choix :

- d'une mission de coordinateur SPS : APMS a été retenu pour un montant HT de 1437.50€
- Et d'une mission de contrôle technique : l'APAVE a été retenu pour un montant HT de 1500€

FDAC 2016 : la CdC demande de transmettre d'ici la fin de l'année la liste des potentiels travaux de voirie afin de commencer les visites sur le terrain et d'établir les devis.

Propositions : Impasse Abbé Privat, du Massou à La Grave, la Gauterie, Fontaubier.

Travaux : L'entreprise DUPUY a taillé la haie de la station d'épuration avec son lamier et l'association PASS est venue 3 jours pour le ramassage des branches et faire du curage de fossés.

Demandes de subvention :

Ecole élémentaire de Laprade : sollicitation d'une aide de 70 euros par enfant pour un projet de classe de découverte, 5 élèves pour Bonnes soit un montant de 350 euros.

Collège Dronne Double : sollicitation d'une aide de 25 euros par élève pour 2 voyages, 2 élèves pour Bonnes soit un montant de 50 euros

Accord à l'unanimité du conseil pour accorder ces deux aides et les inscrire au Budget 2016.

La Maison Familiale Rurale du Ribéracois demande une subvention pour les aider dans leur tâche éducative : amélioration de l'équipement des salles de cours, acquisition de nouveaux équipements sportifs. Accord à l'unanimité du conseil pour ne pas donner d'aide sur de l'investissement ni du fonctionnement mais seulement des aides ponctuelles pour des « voyages éducatifs ».

Nuit romane :

Réponse au questionnaire de repérage pour la prochaine nuit romane.

Monsieur Mantrand a proposé à la commune **un groupe électrogène** pour 600 euros TTC. Accord à l'unanimité du conseil pour demander des informations complémentaires et à l'acquisition s'il correspondait à nos besoins pour la station d'épuration.

Création d'un nouveau syndicat de rivière au 1^{er} janvier 2016 : fusion entre le SIAH du Sud Charente et le SIAH du bassin de la Dronne. Il convient de désigner des délégués communaux pour siéger au nouveau syndicat SIAH des bassins Tude et Dronne aval :

A l'unanimité du conseil : Monsieur BEGUERIE Stéphane est désigné délégué titulaire et Monsieur FAURE Jean-Claude délégué suppléant.

Heures complémentaires Madame Nelly CHATENET : Pour remplacer le contrat aidé qui s'est terminé fin avril 2015, il avait été convenu que les compléments d'heures de tonte et d'entretien du bourg effectués par Madame CHATENET lui seraient payées. Le solde des heures complémentaires pour 2015 est de 150 heures. Accord à l'unanimité du conseil pour payer ses heures complémentaires à Madame CHATENET.

Félibrée 2016 à Saint Aulaye :

En février 2016 il convient d'élire la reine de la Félibrée (jeune fille de 16 à 30 ans) et chaque commune doit faire une proposition.

Une réunion a aussi eu lieu avec les référents pour la construction des portes.

Monsieur le Maire propose une porte en barriques superposées avec des décors de treilles de vignes et des peintures réalisées par Monsieur GEORGES représentant des images des communes concernées par cette porte soit Bonnes, Aubeterre et Les Essards.

Calitom nettoyage des conteneurs poubelles : en cours.

Marché de Noël sur la place du 11 au 24 décembre organisé par les commerçants et Monsieur Raphaël MIGNON. Inscription des volontaires pour faire le Père Noël le soir entre 17 et 18 H.

Séance levée 23 h 30.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Mignon', written over a circular stamp or mark.